



FNEE CGT

Fédération Nationale
des personnels

*des ministères de l'Écologie,
de la Cohésion des Territoires, de la Mer,
des Transports et du Logement*



Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site internet : www.equipementcgt.fr

CCAS du 4 octobre 2022 : Déclaration CGT

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,
Mesdames et Messieurs,
Cher-e-s camarades,

Cette rentrée de septembre 2022 est très anxiogène sur le plan des dangers pour la paix dans le monde et avec les risques d'élargissement de la guerre aux portes de l'Europe, sur le plan de l'aggravation du dérèglement du climat, avec les catastrophes naturelles qui se multiplient et leur impact sur la biodiversité et sur les populations, notamment les plus fragiles, et sur le plan du pouvoir d'achat gravement impacté par la spéculation des grands groupes liés aux producteurs d'énergies et de denrées alimentaires, et aux retards dans la production et l'acheminement de pièces industrielles fabriquées hors de France.

Les mesures prises par le gouvernement cet été sont notoirement insuffisantes en terme de revalorisation des salaires et des pensions, revalorisation qui court toujours après l'inflation, avec des rappels qui ne seront effectifs sur les comptes des retraités de la Fonction Publique, que fin octobre !

La CGT soutient les collègues qui ont pu être impactés par les catastrophes liées au dérèglement climatique et particulièrement les incendies et les ouragans, en métropole et dans les territoires d'outre-mer et demande un bilan des aides qui ont pu être accordées aux personnels actifs et retraités du pôle ministériel.

Elle s'inquiète également des nombreux signalements de dysfonctionnements et de retards dans les actes de gestion qui vont jusqu'au non versement de salaire, et elle dénonce la déshumanisation qui conduit à communiquer par de multiples mails, sans prendre la peine d'appeler les agents concernés !

Où sont les tableaux de bord et les alertes qui devraient permettre d'anticiper et de prévenir ces situations, dans les services de gestion et auprès de la DGFIP ?

Lors du CCAS de juillet, la CGT avait rappelé l'inquiétude des agents des DIR, avec les conséquences de la loi 3Ds en terme de transferts dans les collectivités et d'impact sur les organisations de travail, sur les structures des services restant à l'Etat et sur l'action sociale pour les personnels concernés.

Le bilan des décisions des collectivités territoriales au 30 septembre, doit être présenté très rapidement aux personnels et à leurs représentants.

(...)

Le gouvernement vient de présenter son projet de loi de finances concernant le budget 2023 et les ministres ont présenté le PLF relatif au MTECT lors du CT ministériel du 28 septembre.

Au titre de l'action sociale collective, il s'élève à **15,4 M€** (AE/CP) contre 14,1 M€ en 2022, après transferts d'agents et de crédits, et hors référencement et participation financière pour la protection sociale complémentaire.

Ce projet de budget qui tient compte de la revalorisation de la subvention interministérielle « restauration » (PIM), et de l'élargissement de son bénéfice jusqu'à l'indice 534, reste « pauvre » dans cette période d'inflation galopante, car les charges fixes et les besoins correspondants aux engagements pris par la DRH, en terme d'amélioration et de nouvelles prestations, risquent de ne pas pouvoir être financés.

La CGT constate d'ailleurs que, dans plusieurs régions, dont la Nouvelle Aquitaine, les présidents de CLAS ont dénoncé l'attitude de la Direction régionale qui refuse de transmettre les demandes de revalorisation des crédits CIL pour 2023, alors que les projets sont là et que les CLAS les ont validés ! De quoi se poser la question de l'intérêt de remplir l'enquête du DPAS WEB qui se termine aujourd'hui, et de s'inquiéter de la répartition des crédits qui seront délégués début 2023.

Concernant le budget consacré à la restauration collective, la CGT souhaite connaître les crédits complémentaires qui sont actuellement délégués aux services afin de pouvoir payer les factures en hausse avant fin 2022.

Elle rappelle les engagements de la DRH et l'estimation de plus de 600 000 euros pour financer, dès janvier 2023, l'harmonisation des subventions-repas pour tous les agents des DIR et des DIRM qui en sont exclus aujourd'hui, alors qu'ils déjeunent dans le cadre d'une structure conventionnée.

Cela ne tient pas compte du financement concernant plus de 2 000 agents, aujourd'hui sans mode de restauration conventionné, éloignés de tout site de restauration et qui doivent pouvoir bénéficier de titres-restaurants, comme c'est le cas aujourd'hui pour les agents de VNF, qui sont dans la même situation.

La CGT demande le lancement, sans délai, de l'étude permettant de mettre en place en 2023, ces titres-restaurants pour les agents du ministère, éloignés d'un site de restauration.

Elle demande également le résultat des démarches que s'était engagée à faire la DRH auprès de la DGAFP, pour obtenir une réunion au sujet de la TVA sur les subventions-repas que les ministères des Finances et de l'Intérieur tentent d'imposer, en dehors de tout cadre réglementaire et notamment des textes régissant la restauration collective dans la Fonction Publique.

Les agents, mais aussi les structures gérant les restaurants, ne doivent pas être pénalisés et la CGT demande une intervention de la DRH auprès des Finances et du MI afin que des avances sur les factures de fin d'année 2022 et de début 2023, soient mises en place, pour ne pas « plomber » les trésoreries de ces structures, pour des raisons de clôture budgétaire et de retard dans les délégations de crédits.

Concernant l'avenir de l'action sociale ministérielle, la CGT avait souhaité le lancement d'une véritable négociation avec d'abord un accord sur la méthode à mettre en place, ceci ne pouvant se faire en fin de mandat des instances représentatives des personnels, mais à partir du printemps 2023.

Elle prend acte du lancement rapide d'un questionnaire auprès des agents afin de connaître leurs besoins en matière d'action sociale ministérielle, et rappelle son exigence de maintien d'une action sociale de qualité au plus près des agents, avec un CLAS dans chaque service ayant un futur CSA, ou par dérogation, des CLAS interservices, notamment regroupant des services dans les départements, têtes de régions. Elle exclut clairement toute tentative de nouvelles mutualisations et de « régionalisation » de l'action sociale ministérielle, synonymes de diminution de moyens et de représentation des agents, et d'éloignement de l'action sociale.

La CGT s'interroge sur les moyens donnés aux services pour que les retraités soient bien destinataires du questionnaire élaboré et qu'ils puissent y répondre, soit par internet, soit pour courrier postal, afin de ne pas les exclure. Mais cela repose à nouveau, la question récurrente de fichiers d'adresses qui devraient être gérés dans chaque service de proximité en charge de l'action sociale des retraités ...

La CGT rappelle que les textes qui régissent l'action sociale ministérielle, assimilent les actions proposées par les CLAS à des actions du service, sur ordre de mission et sur le temps de travail, contrairement aux actions proposées par d'autres structures associatives (ASCEE, CGCV, ...) ou interministérielles (SRIAS), qui se déroulent hors du temps de travail.

La CGT vous réitère son inquiétude sur l'avenir de l'instance du CCAS, voire des CRCAS et des CLAS, compte-tenu de l'absence de textes sur ces structures lors de la mise en place des CSA.

Concernant l'action sociale en direction des familles, la CGT rappelle la responsabilité du ministère, y compris en terme de crèches et de prestations de garde d'enfants car les places de crèches gérées par les SRIAS, en interministériel, ne sont pas en nombre suffisant pour répondre aux besoins des familles.

Une relance doit donc être faite dans toutes les régions, notamment là où des conventions de réservation de places ministérielles existaient, et l'étude sur le coût de l'extension du CESU « garde d'enfants » aux 6-12 ans doit être lancée.

Lors des rencontres nationales des présidents de CLAS, les collègues des services d'Outre-Mer ont renouvelé comme en 2017, leurs demandes d'être traités à égalité avec leurs collègues de métropole en matière d'action sociale, que ce soit en terme de structures, de conventions et de subventions de restauration collective, ou notamment, pour la prise en charge par la DRH, des transports des jeunes afin de participer à des séjours organisés par le CGCV.

La CGT demande quelles mesures concrètes (organisation et financement) sont envisagées pour qu'on ne voit plus des tableaux de consommation des crédits avec des lignes vides ou avec des montants très bas, concernant les régions ultra-marines.

La CGT souhaite également que le travail commencé en commission du CCAS cette année, relatif à l'organisation de mini-séjours de 3 jours pour les enfants, avec le CGCV,

soit finalisé rapidement afin que les CRCAS puissent proposer cette nouvelle action, au profit des enfants de nos collègues, dès 2023.

Pour la CGT, cela nécessitera un abondement des crédits CIL par la DRH, dans les régions intéressées, afin de demander une participation financière minimum aux familles.

Concernant le prêt d'amélioration de l'habitat, désigné actuellement comme « Prêt vert », la CGT est très favorable à sa mise en œuvre dès janvier 2023, car elle le réclame depuis de nombreuses années.

Elle réitère sa revendication de porter son montant à 5 000€, pour que les agents puissent réellement y trouver un intérêt, et leur permettre d'avoir un meilleur confort dans leur logement. Ce prêt doit, comme vous l'avez annoncé au CCAS du 6 juillet, être en expérimentation sur l'ensemble du territoire français, métropole et outre-mer.

La CGT souligne les propos de la Première Ministre qui a rappelé l'objectif de réduire de 10 % la consommation d'énergie : *« Évidemment, ce ne sont pas les Français en situation de précarité énergétique sur qui les efforts doivent peser »*,

Pour la CGT, notre ministère doit être moteur rapidement dans ce domaine, avec un signe fort envers ses agents, en élargissant l'accès au prêt, au-delà des travaux prévus, au remplacement d'électro-ménager énergivore, par des matériels plus sobres en énergie mais plus onéreux. Cela permettra aussi à ceux qui sont en location, de pouvoir bénéficier de cette nouvelle prestation.

La CGT rappelle enfin son soutien aux 2 grandes associations du ministère que sont la FNASCEE et le CGCV, qui vont négocier les nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) au titre de la période 2023/2026 et l'attribution de la subvention qui les accompagne, alors qu'aucune augmentation n'est prévue dans le PLF 2023.

Le ministère doit prendre en compte toutes les problématiques (inflation galopante, baisse du pouvoir d'achat des bénéficiaires, soutien face aux orientations des établissements publics affiliés au ministère, aspects juridiques liés au patrimoine et investissements nécessaires pour mettre aux normes les bâtiments, etc.) , et revoir ces subventions à la hausse.

Concernant l'exemplarité attendue du ministère pour que les bâtiments des centres de vacances et des unités d'accueil, respectent les normes de sobriété énergétique, la CGT se réserve le droit d'intervenir auprès du Ministre, pour appuyer les demandes des associations, si nécessaire.

Suite à la journée de mobilisations et de rassemblements du 29 septembre, pour demander la hausse des salaires et des pensions et leur indexation sur la hausse des prix, la CGT, avec l'ensemble des organisations syndicales, appellera à nouveau les personnels actifs et retraités, à faire barrage au passage en force voulu par le président de la république, d'une réforme des retraites qui n'a aucune justification budgétaire autre que de nous faire payer la casse des services publics, et de reculer l'âge légal de départ en retraite, plutôt que de mettre à contribution les profiteurs de la crise actuelle.

solidairement,
la délégation CGT au CCAS